

Incendie d'un abri de jardin

Septembre
2012

Sinistre instructif - SI 03

Circonstances

Lors d'un des premiers weekends ensoleillés, le feu a pris dans une annexe d'une habitation et s'est propagé à l'ensemble de l'annexe. Des flammes sont rapidement apparues en dehors de l'abri et ont atteint 5 m de haut en quelques instants.

L'intervention des pompiers a permis d'éviter la propagation du feu aux maisons situées à 3 m aux alentours. Importance des dommages

- Destruction complète de l'annexe et de son contenu (matériel de jardinage et de jeux de jardin)
- Dommages irrémédiables aux plantations voisines.
- Traces de fumées sur la façade de la maison ainsi que sur les maisons avoisinantes.
- Bris des vitrages du rez-de-chaussée de l'habitation et écaillage de la peinture sur les châssis.
- Fonte de l'isolation fixée extérieurement à la maison et recouverte d'un fin crépi. Un tiers de la façade devra être refait.

Ce qui a provoqué le sinistre

Les premiers beaux jours sont synonymes du retour de certains oiseaux mais aussi des barbecues. A cette occasion, l'habitant en a profité pour brûler quelques bouts de bois et quelques petits déchets verts séchés.

Vu le bois utilisé, il y a eu des étincelles dont certaines ont atterri dans l'abri de jardin resté ouvert. Des feuilles et quelques déchets combustibles bien secs ont instantanément pris feu. Peu après une déflagration a été entendue suivie d'un embrasement généralisé. Les pompiers sont intervenus après quelques minutes et ont évité que l'incendie ne se propage aux habitations voisines.

Ce qui a aggravé le sinistre

- Après l'hiver, il y avait des déchets bien secs et combustibles au sol (feuilles d'arbres). Ceux-ci ont très facilement pris feu.
- L'entreposage d'une quantité même limitée d'essence dans un récipient non prévu à cet effet a permis le passage de vapeur d'essence ce qui a facilité la propagation du feu. Ensuite, le récipient a fondu et a libéré l'essence qui se trouvait sous pression. Instantanément l'essence s'est enflammée en créant une véritable boule de feu enflammant tout en quelques secondes.
- L'abri de jardin en bois, n'a pas résisté au feu et a exposé les façades et les vitrages à une chaleur intense. Les plantations voisines ont elles aussi été endommagées.
- Ce qu'on n'avait pas vu c'est que sous le crépi de la maison, il y avait une isolation en polystyrène expansé de 20 cm d'épaisseur. Cette isolation a fondu sous l'effet de la chaleur.

Commentaires et enseignements

- Faire un barbecue est et reste une opération dangereuse. Le matériel doit être en parfait état mais il y a aussi lieu d'utiliser le combustible adapté. Un barbecue n'est pas un brûleur tout et ne doit donc pas être utilisé comme tel.
- Avoir un extincteur à portée de main ou même un simple tuyau d'eau aurait permis d'éteindre le feu dans les premiers instants.
- De l'essence doit être entreposée dans un récipient ad-hoc. Un bidon récupéré en plastique n'est pas adapté. La vapeur d'essence peut traverser le plastique et s'enflammer. L'usage d'un „Jerrycan“ en métal est fortement conseillé.

- Un abri de jardin en bois ou tout autre stockage de matières combustibles doit être situé le plus loin possible de la maison. Idéalement, une telle construction devrait se situer à 10 m au moins de l'habitation afin d'éviter la propagation du feu. Si vous ne disposez pas de 10 m, il est conseillé de placer votre abri à l'extrémité de votre terrain ou de le construire en maçonnerie ou en matière incombustible.
- La pose extérieure d'un isolant combustible (même traité retardateur d'incendie) et protégé par un fin film permettant l'accrochage d'un crépi est insuffisant pour éviter la fonte de l'isolant et donc de la perte du facteur d'isolation thermique.
- Si le crépi est endommagé, un effet de cheminée peut apparaître lors d'un feu et endommager l'entièreté de l'habitation. Tout dommage au crépi doit être réparé rapidement d'autant plus que des rongeurs peuvent s'y installer.
- L'usage d'isolants autres qu'en polystyrène ou polyuréthane devrait être encouragé d'autant plus que lors de la combustion ils ne produisent pas ou peu de gaz corrosifs et toxiques.

Allianz Insurance Luxembourg